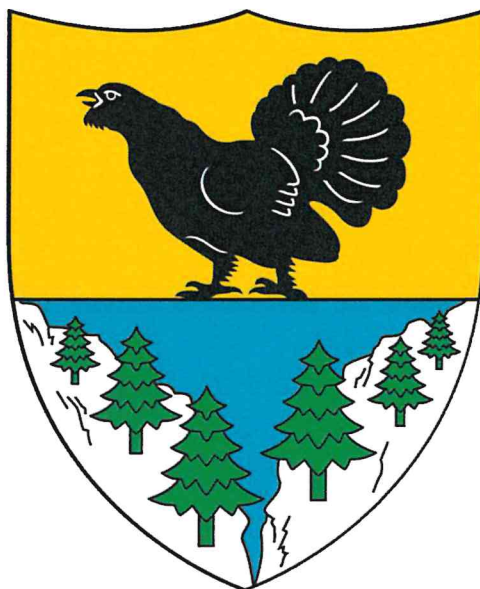


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2019

Le président ouvre la séance à 20h15 et rappelle l'ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2019.
3. Demande de crédit d'engagement à hauteur de CHF 180'000.00 concernant la réparation de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires.
4. Lettres et pétitions.
5. Motions et propositions.
6. Motions populaires.
7. Interpellations, questions et résolutions.
8. Communications du Conseil communal.
9. Divers.

Il demande ensuite au secrétaire de procéder à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidence : M. Thierry Adatte

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Michel Riba, M. Gilles Christen, M. Michel Vesco, M. Thierry Dubois, M. Jonathan Pigeon, Mme Constanze Bonardo, Mme Maryline Sunier, M. Christophe Aubert

Sont excusés : M. Pierre-André Geiser

Sont absents : -

Conseil communal :

Président : M. Claude Gisiger

Secrétaire : Mme Vanessa Renfer

Membres : Mme Isabelle Augsburgers, M. Claude Borel, M. Laurent Hirt

Sont excusés : -

Sont absents : -

Administration :

Mme Daniela Catalano, administratrice communale

Le président remercie le secrétaire pour son appel.

1. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2019.

M. Jonathan Pingeon :

Fait remarquer que son nom apparaît dans les présences alors qu'il était excusé.

M. Claude Borel, Conseiller communal :

P.5, à remplacer par : que c'était le choix des Engeois de se rallier à l'idée de faire ce sondage.

M. Christophe Imbaud, secrétaire :

Pense que le PV ne représente pas la séance comme elle s'est déroulée. Il fait remarquer qu'il y a une faute sur le nombre de présences puisque que M. Pingeon était excusé et qu'il est mentionné comme présent. Il conclut en indiquant que la plupart des Conseillers généraux n'accepteront pas ce PV.

Mme Isabelle Augsburgers, Conseillère communale :

Déclare que le PV a tout de même été signé par le bureau du Conseil général.

M. Thierry Adatte, Président :

Explique que le PV a été transmis durant les vacances d'été (période pendant laquelle le vice-secrétaire a été très occupé) et que, vu les délais très courts pour le rendre, le bureau du Conseil général a pris la décision de tout de même signer le PV. Il comprend que dans la partie des divers les discussions soient plus résumées, mais estime que dans la partie du budget, les discussions doivent être mieux retranscrites et cela, selon le règlement communal.

Mme Constanze Bonardo :

Déplore qu'après la remarque « discussion s'ensuit », il n'y a aucun résumé de la discussion. Elle termine en indiquant que le premier PV était peut-être trop long, voire trop détaillé et celui-ci est un peu trop court.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est refusé par 4 voix contre et 5 abstentions. Le PV sera revu et corrigé.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Comprend le mécontentement concernant le manque de détails sur certaines discussions.

Précise que si les discussions du Conseil général étaient mieux organisées, plus structurées et mieux argumentée, le PV serait aussi plus facile à faire. Il suggère que les interventions soient faites par écrit et ensuite transmises à l'administration.

Indique que des réflexions vont être faites au sein de l'administration et du Conseil communal pour voir comment améliorer le PV.

M. Thierry Adatte, Président :

Propose une rencontre entre le bureau du Conseil général et les responsables de l'administration pour discuter des procédés à améliorer.

2. Demande de crédit d'engagement à hauteur de CHF 180'000.00 concernant la réparation de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires.
--

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Indique que le Conseil général a déjà été informé que des passages de caméras ont été réalisés, par une entreprise spécialisée, dans les conduites d'eaux usées et que cela a été fait jusqu'à Cornaux. Ceci a également été fait pour le tronçon des eaux pluviales qui part du village et qui arrive au Mortruz. Les résultats sont à la deuxième page du rapport. Ces résultats sont plutôt positifs.

Indique que deux problèmes principaux ont été détectés. Le collecteur des eaux claires qui part depuis la laiterie jusqu'après le panneau « Enges » est bouché par des racines et fissuré. Par conséquent, ces eaux pluviales s'écoulent dans le terrain. Signale un problème plus grave qui est celui vers l'entrée du Mortruz : le collecteur des eaux usées à un gros trou et il convient de le réparer. Pour la partie qui va depuis l'embouchure du Mortruz jusqu'à Cornaux, elle est en excellent état hormis quelques joints à remplacer.

Conclut que le coût des travaux est détaillé à la dernière page du rapport.

M. Thierry Dubois :

Indique qu'il y a donc deux grosses réparations à effectuer, qui se chiffrent d'après le tableau à CHF 18'000.- et à CHF 72'000.- (génie civil). Il demande si la dernière réparation (CHF 50'000) pourrait être effectuée plus tard afin de pouvoir échelonner les travaux.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Répond qu'en effet les travaux de chemisage peuvent être dissociés de ceux du génie civil.

Le Conseil communal va essayer de faire la première partie des travaux encore sur l'année 2019.

M. Jonathan Pigeon :

Demande si l'écoulement des eaux claires (travaux à CHF 72'000.00) peut être un danger.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Au niveau pollution ce n'est pas grave. Toutefois, en cas de fortes pluies ces eaux peuvent s'écouler dans le terrain et par conséquent fragiliser le caisson de la route cantonale tout en provoquant des dégâts aux maisons situées aux abords.

Vu les phénomènes météorologiques de ces dernières années, il est plus prudent de faire ces travaux assez rapidement.

Mme Constanze Bonardo :

Pose la question de savoir si le Conseil communal a eu l'occasion d'analyser les offres et de participer à la décision du choix de l'entreprise ou si c'est uniquement le bureau d'ingénieur qui a adjugé les travaux.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Répond que les travaux ont été confiés à l'entreprise Facchinetti.

Informe que trois critères d'évaluation ont été retenus par le bureau d'ingénieurs mandaté afin d'adjuger les travaux : le prix, la qualité du travail et finalement l'expérience. Les offres ont été reçues par le bureau d'ingénieurs en raison de la technicité du domaine car le Conseil communal n'aurait pas été en mesure de juger ces offres.

M. Gilles Christen :

Constata, que sur la figure n°9, le tracé passe sous la haie d'arbustes du Domaine de la Baume SA. Il demande comment seront informés les propriétaires des travaux.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Indique que les divers biens-fonds concernés sont munis de servitudes en faveur de la commune et que par conséquent le propriétaire du terrain doit laisser l'accès à la commune afin que cette dernière puisse réparer ses conduites.

Informe qu'une séance sera faite avec les propriétaires pour discuter des problèmes que cela va poser, notamment pour les exploitants agricoles. Les détails dépendront également de l'état des conduites.

M. Christophe Aubert :

Demande qui assumera les frais en cas de dépassement du budget.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Répond que si il y a vraiment une faute grossière de la part de l'entreprise mandatée, la commune pourrait invoquer la garantie du bureau d'ingénieurs. Tous les collecteurs ont été repérés de manière précise, il ne devrait pas y avoir de surprises.

La demande de crédit d'engagement à hauteur de CHF 180'000.00 concernant la réparation de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires est acceptée à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions.

Aucune lettre et pétition.

4. Motions et propositions

Aucune motion et proposition.

5. Motions populaires

Aucune motion populaire.

6. Interpellations, questions et résolutions

Aucune interpellation.

7. Communications du Conseil communal

Mme Isabelle Augsburger, Conseillère communale:

Informe que les démarches pour la vente des deux Métairies (Métairie d'Enges et Métairie de Lordel), dont la commune est propriétaire, ont débuté.

M. Gilles Christen :

S'inquiète de la vente des biens du patrimoine de la commune et demande ce qu'il va rester à la commune.

Mme Isabelle Augsburg, Conseillère communale:

Précise que si la commune vend ses deux Métairies ce n'est pas uniquement pour les liquidités, mais également en raison de l'entretien des deux Métairies qui devient trop coûteux.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Informe que, suite à l'appel d'offre pour le déneigement de la saison hivernale 2019-2020, deux prestataires ont soumissionné. M. Reichen aura donc dorénavant le soutien de M. Christophe Aubert, de Lordel et de M. Michel Boillat, de Frochaux. A la fin de la saison un bilan sera fait. Un tout-ménage sera distribué pour informer la population.

Le poinçon de la chapelle devrait être posé d'ici trois semaines au plus tard.

Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :

Donne quelques informations s'agissant du défibrillateur. Indique que selon un professionnel de la santé, lesdits appareils craignent le froid et que, par conséquent, les batteries se déchargent. Il est ainsi renoncé à mettre un défibrillateur au Pavillon. Elle explique également que ledit professionnel a mentionné la proximité de la commune avec un hôpital (moins de 15 minutes) et qu'il vaut mieux se rendre directement à l'hôpital. Le Conseil communal s'entretiendra avec un spécialiste du SMUR afin d'obtenir des réponses plus concrètes.

Informe qu'en raison du réchauffement climatique, la forêt souffre (notamment les hêtres) et qu'il est important de garder à l'esprit le danger qui peut y régner, surtout pendant des tempêtes. En effet, de grosses branches peuvent se briser et tomber. Elle appelle donc à la vigilance lors de promenades.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Informe que lors de la dernière séance, Mme Sunier avait souhaité connaître les coûts de ramassage des déchets verts pour le village de Lignières. La commune de Lignières organise un ramassage une fois par semaine entre mi-mars et mi-novembre, effectué par l'entreprise de compostage du Landeron. Cette dernière facture sa prestation à un peu plus de CHF 180.00 la tonne. Ce qui fait pour Lignières une somme de CHF 17'000.00 environ par année. Si d'autres déchets sont trouvés dans les déchets verts (plastiques, etc...) ils sont envoyés à

Vadec, qui facture l'incinération de ces déchets, également à CHF 180.00 la tonne. Pour Enges, le coût serait d'environ de CHF 5'000.00.

Signale également que le problème d'Enges est qu'il est difficile de circuler avec un camion poubelle dans nos petites rues.

Conclut en indiquant qu'une usine de méthanisation devrait ouvrir l'année prochaine à Lignières et cela pourrait être une possibilité (pose d'une benne à déchets verts dans le village) pour la commune d'Enges.

8. Divers

Mme Maryline Sunier :

Demande si le Conseil communal peut donner des informations complémentaires s'agissant de la séance qui est prévu avec Swisscom pour la pose d'une antenne.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Informe que Swisscom souhaite savoir si la commune serait disposée à tolérer la présence d'une antenne de communication mobile sur son territoire. Le Conseil communal a informé Swisscom qu'il souhaitait en discuter directement avec sa population vu la sensibilité du sujet avant de décider.

Indique que cela pourrait être utile vu la mauvaise couverture de réseau à Enges et que l'endroit visé par Swisscom est le terrain de football.

Mme Constanze Bonardo :

Informe que l'Institut Suisse de Spéléologie a envoyé un courrier aux communes de la région par rapport aux problèmes d'eau. Elle demande si la commune d'Enges serait prête à faire une étude quant aux possibilités de sources existantes dans le sous-sol.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Indique que le Conseil communal est ouvert à la discussion mais qu'il fait actuellement une étude avec Viteos. Il informe que d'avoir de l'eau c'est bien, mais qu'il faut pouvoir la stocker et la rendre disponible aux clients et aux services de secours. Creuser pour avoir des sources c'est une chose, mais cela ne résout pas le reste du problème, qui est d'avoir un réservoir avec plus de capacité. Ce qui semble plus décisif avec Viteos, c'est le fait d'avoir un apport en eau, bien sûr, mais aussi un réservoir situé en altitude par rapport à Enges, qui ferait que l'eau s'écoulerait par gravité, il y aurait également la pression nécessaire pour amener de l'eau dans certains quartiers.

M. Thierry Adatte, Président :

Indique que si la commune voulait exploiter les eaux dans le karst, elle devra traverser une zone de protection des eaux et que c'est un problème majeur. L'exploitation des sources karstiques est très onéreuse. L'eau du lac est plus facile à pérenniser que les eaux karstiques.

M. Christophe Aubert :

Demande si le Conseil communal a pu se pencher sur un comparatif entre réfection partielle et réfection totale des routes conformément à la demande de la dernière séance du Conseil général.

Souhaite également être informé par rapport à la remise des routes par l'Etat.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Informe que le Conseil d'Etat a publié son projet de nouvelle Loi sur les routes et voies publiques. Pour Enges, les nouvelles sont plutôt positives, puisque normalement l'Etat garderait le tronçon actuel jusqu'au collège et referait cette route. Le trajet Collège-Lordel serait remis à la commune, mais le Canton s'engage à refaire ce tronçon à hauteur de CHF 648'000.00.

Signale toutefois une mauvaise nouvelle. En effet, dans les projets précédents, le Canton proposait d'allouer entre 8 à 10 % du montant des taxes routières et maintenant le canton ne propose plus que 2%. Pour Enges, cela représente environ CHF 6'000.00 par année. Le projet doit encore passer devant le Grand Conseil. Mais l'ACN (Association des Communes Neuchâteloises) va étudier le dossier et certainement intervenir auprès du Grand Conseil.

M. Michel Vesco :

Constate qu'il y a de nouveaux gérants au restaurant du Chasseur et souhaite savoir si la commune pourrait s'approcher d'eux pour essayer de trouver une solution par rapport aux toilettes.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Pense que c'est envisageable, mais souhaite attendre l'année prochaine pour entreprendre cette démarche, vu que, d'une part, les nouveaux gérants viennent de s'installer et que, d'autre part, la saison des locations touche à sa fin.

Signale que le problème qu'il y avait eu avec l'utilisation des toilettes du Chasseur était un problème de discipline des gens (salissures, etc..).

M. Christophe Aubert :

Remarque qu'un radar TCS a été posé à l'entrée du village. Il demande si il est possible de le placer également en dessus de la famille Grivel pour faire un sondage de la vitesse.

Informe que depuis que le tronçon a été refait, les gens roulent beaucoup trop vite et les conditions de sécurité pour les piétons ne sont pas optimales.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Estime que le mettre plus en aval ne rapporte pas grand-chose et que c'est vraiment le village qui est concerné notamment pour son aspect piétonnier. Le but est de ramener une vitesse raisonnable au sein du village.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Rappelle que le but du radar TCS n'est pas de faire ralentir les gens, mais de sonder la vitesse. Les dernières années, il avait été mis aux alentours du collège (avec des résultats horribles), au Brisecou (par rapport au 30 km/h) et à l'intérieur de la localité.

Conclut que c'est la descente qui pose un problème car peu de voitures sont à moins de 60 km/h.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Informe que la seule chose efficace pour faire ralentir les voitures est un obstacle (chicane, dos d'âne, etc.).

M. Michel Vesco :

Rappelle que lors de la dernière séance du Conseil général, il avait été convenu de mettre le radar TCS à trois endroits différents soit, au collège, au centre du village et dans le bas du village. Il se déclare surpris que cette décision n'ait pas été respectée.

M. Gilles Christen :

Intervient en rappelant que le chef du dicastère a changé. Mme Renfer était responsable de la circulation routière auparavant et elle a été remplacée par M. Hirt.

Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :

Indique que le problème est que la commune n'a le radar TCS que durant deux semaines maximum. Il faudra par conséquent répartir son positionnement au mieux. Il ne faut pas oublier que c'est un radar furtif.

M. Christophe Aubert :

Rappelle que la route à côté de l'école est communale et qu'il serait tout à fait possible de mettre un dos d'âne.

M. Thierry Adatte, Président :

Informe que les commissions de fusion se sont réunies au mois de juin et qu'il a été décidé de faire un sondage dans la mesure du possible avant la fin de l'année. Les Présidents des différentes commissions de fusion ont carte blanche pour organiser ledit sondage.

Indique que les commissions de fusion ont pris contact avec M. Grassi du RUN. Après discussions, elles ont décidé de lancer un sondage commun dont le contenu sera encore discuté. M. Grassi va diriger les commissions de fusion vers des instituts spécialisés en la matière. L'objectif est de faire ce sondage au mois de novembre.

M. Thierry Adatte, Président, lève la séance à 21h37, avec ses remerciements à l'assemblée.

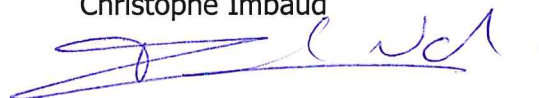
Le Président

M. Thierry Adatte

A blue ink signature of M. Thierry Adatte, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

Christophe Imbaud

A blue ink signature of Christophe Imbaud, featuring a series of fluid, connected loops and a final vertical stroke.

